

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 20 MARS 2026

À 19 h 30

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Publiée et Affichée à Pallud le 21/03/2026

Président de séance : Marc BERTHOLON

Secrétaire de séance : Magali BES MATEU

N°2026-06 CONSEIL MUNICIPAL - Création des postes d'adjoints

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

N°2026-07 CONSEIL MUNICIPAL - Élection des adjoints

Présents : 13 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COMMUNE DE PALLUD

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL 2026-06

SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de la convocation : 15/03/2026

Date d'affichage : 15/03/2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M. Marc BERTHOLON, Maire.
Excusés : Blanc Betty (*donne pouvoir de vote à Bes Mateu Magali*),
Charlier David (*donne pouvoir de vote à NEGRO Nathalie*)
Secrétaire : Mme Bes Mateu Magali

CONSEIL MUNICIPAL - CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant que le Conseil municipal compte 15 membres

Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création de 3 postes d'adjoints.

Le Maire,
Marc BERTHOLON

La Secrétaire de séance,
Magali BES MATEU



Date d'envoi au contrôle de légalité : 21/03/2026

Date de mise en ligne : 21/03/2026

COMMUNE DE PALLUD

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL 2026-07

SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de la convocation : 15/03/2026

Date d'affichage : 15/03/2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M Marc BERTHOLON, Maire.
Excusés : Blanc Betty (*donne pouvoir de vote à Bes Mateu Magali*),
Charlier David (*donne pouvoir de vote à NEGRO Nathalie*)
Secrétaire : M

CONSEIL MUNICIPAL - ÉLECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Vu la délibération n°2026-06 en date du 20/03/2026, créant les 3 postes d'adjoints.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : **15**

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

– Liste **BES MATEU Magali, 15 voix, quinze voix.**

- La liste **BES MARTEU Magali** ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mme **BES MATEU Magali**, M. **CHARLIER David**, Mme **NEGRO Nathalie**.

Le Maire,
Marc BERTHOLON

La Secrétaire de séance,
Magali BES MATEU



Date d'envoi au contrôle de légalité : 21/03/2026

Date de mise en ligne : 21/03/2026